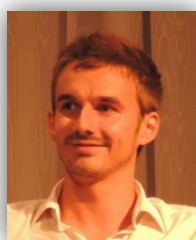


L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie : un nouveau départ

Grégoire Wauquiez, Marine Pernici et Élise Deininger

Mots-clés : OFPN | Psychologue spécialisé en neuropsychologie | Rassemblement | Organisation | Association.

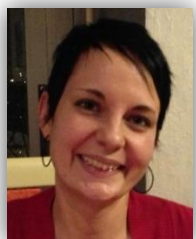
Résumé : L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) vient d'être créée sous le statut d'association loi 1901. Cette démarche prend place dans un contexte particulier évoluant depuis plusieurs années (augmentation du nombre de formations diplômantes et donc du nombre de diplômés, marché du travail saturé menant à la multiplication des postes précaires, manque flagrant de visibilité et de référentiels communs à la discipline). Ces conditions difficiles, responsables d'un ressenti d'isolement au sein de la profession, ont cependant favorisé la naissance d'une volonté collective de changement. Depuis l'émergence de notre spécialité, en passant par la création de l'Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (ARNPN) et le développement de nombreuses associations locales jusqu'au déroulement du 1er Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC), de nombreuses étapes auront été nécessaires afin de voir naître cette organisation nationale. C'est donc après un long mais nécessaire processus de maturation que les efforts communs se concrétisent en 2014 avec la naissance de l'OFPN. Ainsi, notre spécialité se dote enfin d'une représentativité nationale qui portera ses projets et contribuera à son développement dans les années futures, permettant à ses membres un rassemblement et une structuration pour que vive et perdure la neuropsychologie clinique.



Grégoire Wauquiez

Psychologue spécialisé en neuropsychologie. Pôle rééducation du CHU de Dijon. Vice-président de l'APNB (Association des Psychologues-Neuropsychologues de Bourgogne), membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN et membre du conseil d'administration de l'OFPN.

gregoire.wauquiez@chu-dijon.fr



Marine Pernici

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Hôpital de jour gériatrique et consultation mémoire du CHI de Fréjus-Saint-Raphaël. Présidente de l'association NeuroPsy6, vice-présidente de l'association NeuroPsy-PACA et membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN.



Élise Deininger

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Pôle gériatrique du CH de Privas. Vice-présidente de l'association NeuroPsy 26-07 et membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN.

Contexte et origine de la démarche

Le métier de psychologue spécialisé en neuropsychologie connaît un essor considérable en France depuis plusieurs années. Les pathologies responsables de troubles cognitifs occupent une place grandissante dans les préoccupations du public, des médias et des politiques. Parallèlement, on assiste à une croissance exponentielle de l'offre de formation universitaire dédiée à la neuropsychologie et par extension du nombre de professionnels diplômés (voir figure 1 ; d'après Cazin, 2013).

Toutefois, notre spécialité reste paradoxalement fragile dans un contexte actuel en pleine évolution, avec en toile de fond la question même de la place que peuvent et que doivent occuper les psychologues dans ce champ de la santé qu'est la neuropsychologie.

En effet, en raison notamment de la relative

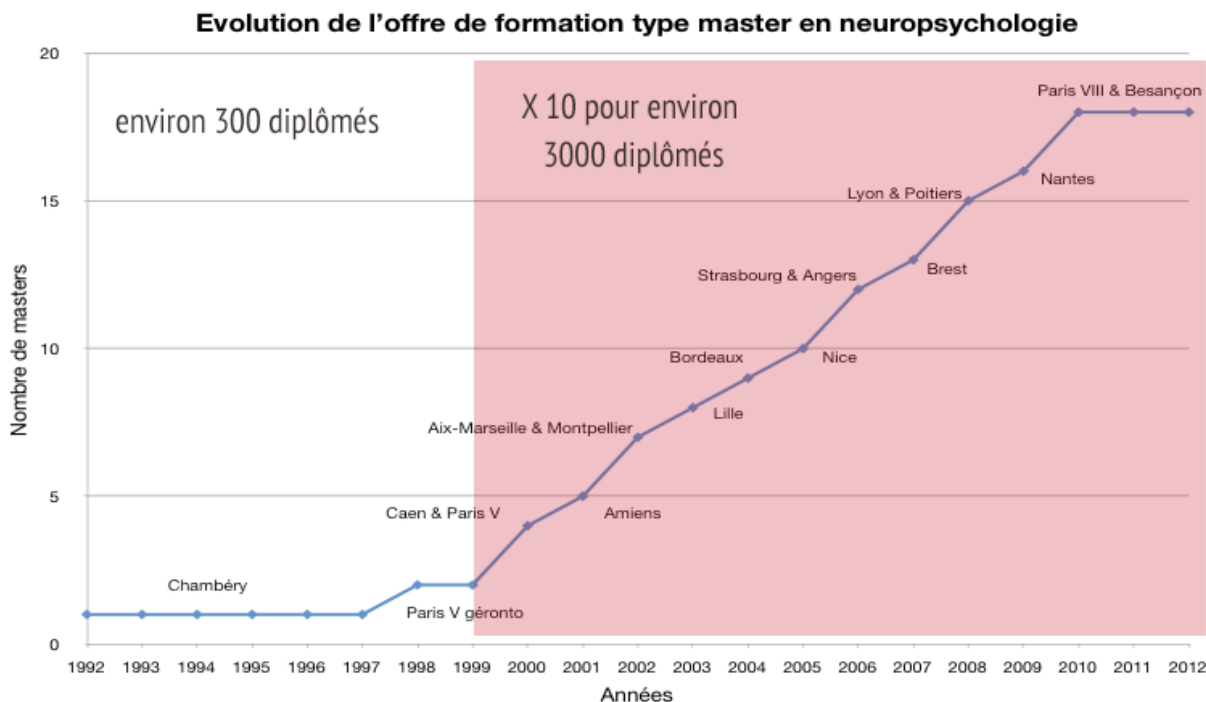


Figure 1 : Évolution de l'offre de formation type master en neuropsychologie de 1992 à 2012 (et estimation du nombre de nouveaux diplômés pour les périodes 1992-1999 et 1999-2012). D'après Cazin (2013), reproduit avec la permission de l'auteur.

jeunesse de notre spécialité et de sa dimension très transversale, de nombreuses interrogations restent en suspens sur des thématiques pourtant aussi centrales que nos pratiques cliniques, notre positionnement institutionnel ou encore nos rapports avec les autres professions gravitant dans le champ de la neuropsychologie (médecins, orthophonistes ou ergothérapeutes par exemple).

L'augmentation constante du nombre de nouveaux diplômés se heurte par ailleurs aux réalités du terrain où il devient de plus en plus difficile de trouver un poste, sans parler de la prédominance de temps partiels et/ou de contrats précaires tel que le révèle l'analyse du questionnaire national des pratiques en neuropsychologie clinique (ARNPN, 2011). Ce déséquilibre entre l'offre et la demande ne simplifie pas notre position lorsqu'il s'agit d'argumenter auprès de nos employeurs pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Plus globalement, on ne peut que constater un très net manque de visibilité et de lisibilité de notre discipline, tant auprès du grand public que

des professions de santé. Au sein même de la spécialité persiste un certain flou entourant notre identité professionnelle. L'absence de consensus vis-à-vis des critères définissant clairement le parcours universitaire qui permet d'être considéré comme « spécialisé en neuropsychologie » ou encore le flou relatif à l'appellation utilisée pour nous présenter (« psychologue », « neuropsychologue » ou « psychologue-neuropsychologue ») en sont quelques illustrations parmi bien d'autres. On ne peut ainsi que regretter le manque de cohérence qui caractérise actuellement notre spécialité et qui l'empêche probablement d'évoluer autrement que par quelques actions isolées.

Finalement, en tant que psychologues spécialisés en neuropsychologie, nous sommes quotidiennement confrontés à de nombreux doutes quant à notre pratique professionnelle : *Comment définir mon métier ? Comment suis-je sensé le pratiquer ? Comment dois-je me positionner ? Que puis-je revendiquer ?* Ces questionnements récurrents font néanmoins face à un manque flagrant de référentiels communs sur lesquels se baser pour y ré-

pondre, situation pour beaucoup d'entre nous à l'origine d'un fort sentiment d'isolement professionnel.

Le besoin de se rassembler et de rompre cet isolement devient alors une évidence, comme en témoigne le développement spontané de nombreux regroupements professionnels à travers les régions depuis plusieurs années (pour exemple, voir Le Stunff, Maria et Wauquiez, 2012). Ces initiatives ont permis de créer du lien entre collègues, d'échanger sur les pratiques quotidiennes et de commencer à réfléchir aux problématiques relatives à notre profession. Elles sont cependant confrontées à des limitations en termes de possibilités et de portée d'action, principalement en raison de leur dimension locale et de moyens restreints.

« Le besoin de se rassembler et de rompre cet isolement devient alors une évidence, comme en témoigne le développement spontané de nombreux regroupements professionnels à travers les régions depuis plusieurs années. »

Parallèlement à ces démarches locales, une dynamique plus globale a été initiée dès 2008 via la création de l'Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (ARNPN), association qui s'était alors fixé pour but de réunir les conditions nécessaires à l'émergence d'une instance nationale des psychologues spécialisés en neuropsychologie. L'ARNPN a atteint plusieurs objectifs en ce sens : consultation de personnes et d'instances ressources (praticiens, universitaires, Syndicat National des Psychologues [SNP], Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie [FFPP], Société de Neuropsychologie de Langue Française [SNLF] entre autres), soutien à la création d'associations locales, publication de documents de synthèse sur la profession ou encore réalisation d'un sondage

national sur les modes d'exercice des psychologues spécialisés en neuropsychologie (travaux consultables sur le site www.arnpn.fr). Enfin, après avoir vu se concrétiser en octobre 2012 son ultime objectif, la tenue du premier Congrès National de Neuropsychologie Clinique (voir le numéro hors série des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique* intitulé « Retour sur la première édition du CNNC – Toulouse – Octobre 2012 »), l'ARNPN est dissoute afin de laisser place à la création de la future organisation nationale.

C'est dans ce contexte où le besoin d'avancer sur nos problématiques communes se fait pressant et dans la continuité logique d'un long mais nécessaire processus de maturation, mêlant forces locales et réflexions d'ampleur nationale, que le projet d'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie commence à se formaliser.

Création de l'OFPN

Au mois de février 2013, Pierre-Yves Jonin et Dominique Cazin (membres fondateurs de l'ex-ARNPN) lancent un appel à l'ensemble des associations locales de psychologues spécialisés en neuropsychologie référencées afin de mobiliser des volontaires pour finaliser la création de la future organisation nationale. Cet appel entraîne au printemps la constitution d'un comité de pilotage qui comprend les représentants de 14 associations régionales, de l'association Neuropsychologie.fr et de l'ex-ARNPN. Ce comité doit définir les objectifs principaux afin de hiérarchiser les actions à entreprendre ainsi que les moyens requis, tout en débutant la rédaction des documents officiels relatifs au lancement de l'association.

D'emblée, la question de l'intégration de l'association Neuropsychologie.fr à l'organisation nationale se pose afin de bénéficier du travail déjà accompli sur ce support et d'éviter une redondance entre les deux projets. Après avoir exposé la problématique au bureau de Neuropsychologie.fr qui en valide le principe, un débat suivi d'un vote est proposé à ses membres durant le mois de

novembre 2013. Les adhérents s'expriment alors à une large majorité « pour » la dissolution de Neuropsychologie.fr (90,4 % des 502 votants), qui deviendra donc l'organe de communication de la future organisation nationale et dont les missions seront beaucoup plus étendues.

Dans le même temps, le comité de pilotage débute la rédaction des statuts et du règlement intérieur de la nouvelle organisation afin d'en définir les modes de fonctionnement et les orientations de travail. Après plusieurs mois de réflexion autour des nombreuses thématiques soulevées par cette démarche, les échanges aboutissent à un travail concret et, en décembre 2013, les membres du comité de pilotage adoptent définitivement l'appellation « OFPN ». Le calendrier des étapes à venir est établi ainsi que l'appel à candidature destiné à l'ensemble des collègues en vue de l'élection du conseil d'administration (CA) (organe qui aura la charge de diriger et de coordonner le fonctionnement de la future association).

L'année 2014 commence sur les chapeaux de roues puisque, dès le 17 janvier, l'appel à candidature est publié sur le portail Neuropsychologie.fr et largement diffusé *via* les réseaux régionaux. Il expose les différents postes proposés (pour une durée de 3 ans) accompagnés des missions correspondantes, ainsi que les modalités de candidature.

L'élection du CA débute le 1^{er} mars avec la présentation des 16 lettres des candidats et elle se termine 15 jours plus tard. Dix membres sont finalement élus à la majorité absolue, ils se réunissent ensuite afin de procéder à la nomination des postes du bureau et finalisent la rédaction des statuts et du règlement intérieur qui sont validés en assemblée générale constitutive le 2 avril.

En pratique : qu'est-ce que l'OFPN ?

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie est formalisée selon un statut d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

« Les psychologues spécialisés en neuropsychologie viennent enfin de se doter d'une organisation pour les représenter, peser dans les enjeux les concernant et participer au développement de leurs pratiques. »

Les objectifs

L'association se donne pour objectifs principaux :

- d'assurer l'organisation des psychologues spécialisés en neuropsychologie en favorisant d'une part le lien et le travail de réseau entre les associations et les regroupements locaux et d'autre part en poursuivant le travail de recensement et de développement entrepris par eux ;
- de porter la parole de ces psychologues et de leurs regroupements au niveau national, voire international, auprès des autorités et des instances propres à la profession (SNP, FFPP, Société Française de Psychologie [SFP]) ou référentes dans le domaine de la neuropsychologie (SNLF, Groupe de Réflexion sur les Évaluations Cognitives [GRECO]) afin de travailler en lien étroit avec elles ;
- de défendre et de promouvoir la pratique neuropsychologique par les psychologues en travaillant à l'augmentation de la visibilité et de la lisibilité de leurs pratiques auprès du grand public et des partenaires professionnels et institutionnels ;
- d'établir une réflexion de fond sur la formation initiale et continue en neuropsychologie, mais aussi de travailler de concert avec les instances universitaires en vue de définir et de promouvoir la notion de « spécialisation en neuropsychologie » selon un haut niveau de formation par les psychologues ;
- de contribuer au développement des connaissances fondamentales et appliquées en neuropsychologie, notamment en soutenant la mise en place de colloques professionnels, l'édition de guides

pratiques, de fiches d'information ou encore la création et la validation d'outils/normes et de toute initiative en ce sens.

Enfin l'association tend à contribuer à la diffusion, à l'application et à la défense du code de déontologie des psychologues, ainsi qu'à protéger le public contre les mésusages de la neuropsychologie.

En ce sens, il est important de préciser que la démarche de l'OFPN ne s'inscrit pas dans une volonté de division. L'association tient en effet à réaffirmer son attachement profond à cette identité commune de psychologue qui fonde notre approche de la personne humaine, tout en assumant la diversité de ses pratiques et en particulier celle de notre spécialité clinique qu'est la neuropsychologie. C'est dans cette logique que l'appellation « psychologue spécialisé en neuropsychologie » sera retenue par l'OFPN pour qualifier notre activité professionnelle.

« L'association tient en effet à réaffirmer son attachement profond à cette identité commune de psychologue qui fonde notre approche de la personne humaine, tout en assumant la diversité de ses pratiques et en particulier celle de notre spécialité clinique qu'est la neuropsychologie. »

Le fonctionnement

L'OFPN se propose de rassembler les psychologues spécialisés en neuropsychologie. De ce fait, la question de la définition d'une « spécialisation » en neuropsychologie apparaît primordiale. Aucun consensus n'existant à ce jour pour définir cette spécialisation, l'OFPN a fait le choix de se baser sur les critères utilisés par l'association Neuropsychologie.fr, validés par la majorité de ses membres.

Dans ces critères, les masters acceptés le sont sur la base d'un minimum de 250 heures d'en-

seignements théoriques en neuropsychologie en master 2 (liste disponible dans le règlement intérieur de l'OFPN). La possibilité est laissée aux personnes ayant mené un parcours atypique de le présenter (pièces justificatives à l'appui) afin qu'il soit validé. Cependant, de nouvelles contraintes sont apparues en lien avec l'augmentation du nombre de masters, la conversion d'anciens masters en diplômes mixtes (professionnel et recherche) ou encore l'évolution des masters via la modification des contenus de leurs enseignements (spécialisation maintenant répartie sur les deux années de master dans certaines universités par exemple). L'hétérogénéité croissante des formations initiales qui en résulte, tant en termes de contenus théoriques que de valorisation des stages pratiques, entretient ainsi le flou autour de cette notion de spécialisation.

La question de la définition de la spécialisation en neuropsychologie constitue ainsi une des priorités de l'OFPN, afin d'actualiser les critères d'adhésion et de proposer des contours à la fois cohérents et rassembleurs, tout en faisant la promotion d'un haut niveau de formation pour les professionnels se réclamant de cette pratique. Cet axe de travail, particulièrement important de par ses enjeux mais très délicat à mener en raison de sa complexité, devra nécessairement être réalisé dans le cadre d'une concertation approfondie entre professionnels et universitaires.

Outre les professionnels français, les étudiants et les collègues étrangers, ainsi que les différents regroupements et associations locales ont également une place au sein de l'OFPN. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 70 euros pour les membres professionnels. Des tarifs et conditions particulières sont prévus pour les membres étudiants, retraités ou internationaux.

En terme de fonctionnement interne, l'OFPN est composée de commissions thématiques comprenant chacune plusieurs groupes de travail. Tout membre peut proposer de contribuer en fonction de son expertise et de son domaine d'intérêt afin d'avancer sur ces axes de réflexion, toujours dans l'idée de produire des résultats con-

crets pour la spécialité. Chaque commission est dirigée par un membre du CA, dont le rôle est de valider les demandes de contribution, de définir les responsabilités de chacun des membres de sa commission, de coordonner et de dynamiser les groupes de travail et enfin de communiquer leurs avancées au CA et à l'ensemble des membres de l'association.

Le nombre et les rôles de ces commissions peuvent être variables, selon les besoins et les circonstances. À l'heure actuelle, voici les neuf commissions qui ont été créées en fonction des thématiques considérées comme prioritaires :

- formation initiale ;
- formation continue ;
- lien avec les associations régionales et internationales ;
- observatoire de la profession ;
- Internet (gestion du site et du forum professionnel) ;
- revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* ;
- réflexions sur les pratiques et visibilité de la profession ;
- droits et statut ;
- psychométrie.

La description détaillée de chacune de ces commissions, ainsi que les adresses de contact pour les personnes intéressées par leur développement sont disponibles sur le portail internet de l'OFPN (www.ofpn.fr).

Les avantages

Tout d'abord, l'adhésion à l'OFPN permet de disposer d'un interlocuteur en mesure de relayer une problématique aux organisations nationales représentatives de la profession, telles que la FFPP ou le SNP. D'autre part, le fait d'être membre peut être considéré comme une forme de validation d'un haut niveau de spécialisation en neuropsychologie, en regard des critères d'adhésion utilisés par l'OFPN.

Par ailleurs, l'adhérent bénéficie d'un accès à la partie « réservée » du portail internet, compre-

nant un forum de discussion (dans la continuité de l'actuel Neuropsychologie.fr) et une multitude de ressources telles qu'un annuaire professionnel, une médiathèque déjà considérablement fournie ainsi que les productions des diverses commissions de l'OFPN. Les membres ont également accès à la newsletter de l'association, à la revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* et aux vidéos des présentations issues du premier Congrès National de Neuropsychologie Clinique (20 heures de conférences).

Enfin, l'adhésion permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès préférentiels aux formations qui seront proposées par l'OFPN, ainsi qu'à des réductions pour des abonnements de revues et des formations d'organismes partenaires.

Conclusion

Aujourd'hui, en France, les psychologues spécialisés en neuropsychologie viennent enfin de se doter d'une organisation pour les représenter, peser dans les enjeux les concernant et participer au développement de leurs pratiques.

*« L'OFPN est désormais présente
pour catalyser les énergies et
porter les projets, mais elle aura
besoin de chacun d'entre nous
pour ce faire. »*

L'ampleur de la tâche est considérable, nombreuses sont les attentes et il faudra du temps et de l'investissement pour faire bouger durablement les choses. La volonté d'avancer est palpable en chacun d'entre nous, les idées sont là et les nombreux regroupements locaux ont déjà réalisé un chemin considérable en ce sens. L'OFPN est désormais présente pour catalyser les énergies et porter les projets, mais elle aura besoin de chacun d'entre nous pour ce faire. Cette démarche n'aura en effet de sens que si elle est partagée par l'ensemble des collègues.

Quels que soient notre expérience, notre champ d'activité ou encore notre situation géographique, nous avons enfin l'occasion de sortir d'une position de plainte pour nous inscrire dans une démarche constructive. Saisissons notre chance de pouvoir participer à ce mouvement et faisons vivre tous ensemble notre belle spécialité !

Pour que les psychologues continuent de faire vivre la neuropsychologie clinique !

Conflits d'intérêts

Les auteurs déclarent un conflit d'intérêt dans la mesure où ils ont été impliqués dans la mise en place et/ou font partie de l'actuel conseil d'administration de l'OFPN.

Références

Amendola, R., Cazin, D., Hainselin, M. et Ponchel, A. (2013). Éditorial. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 2.

Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie. (2011). *Analyse du questionnaire national des pratiques en neuropsychologie clinique*. En ligne www.arnpn.fr/wp-content/uploads/2011/06/Analyse_Questionnaire.ARNPN.pdf

Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33.

Le Stunff, E., Maria, C. et Wauquiez, G. (2012). L'APNB : une démarche de regroupement local. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 1, 25-28.

Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie. (s.d.). *Historique*. En ligne www.ofpn.fr/historique.

Pour citer cet article : Wauquiez, G., Pernici, M., et Deininger, É. (2014). L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie : un nouveau départ. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 76-82.